



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Cuisinissima Sàrl**, Route de Vevey 29, 1009 PULLY
2. **Remarques:** But : exercice de toute activité liée à la vente et à l'installation de cuisines ainsi qu'à l'architecture d'intérieur; commerce de tout produit.
L'état de collocation est déposé à l'Office. Délai imparti au 5 août 2010 pour ouvrir action en contestation, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé (34 OAOF - revendication).
Dans le même délai, les créanciers peuvent demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet d'une revendication de propriété admise par l'administration de la faillite (art. 47 et 49 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'office deviendront exécutoires.

Office des faillites de l'Est vaudois
1800 Vevey

00513761

